



Problème avec mon employeur

Par **griffart frederic**, le **27/02/2017** à **11:20**

bjr a tous j espère que vous pourrez m aidée car je suis vraiment perdu voila mon histoire j ai commencé a travailler pour une boite de tp en septembre en tant que chef d équipe une semaine après le début de ma prise de poste le me bloc le dos en soulevant un groupe électrogène donc les pompiers viens me reccuperé sur place pour l hospital constat une hernie discale l5s1 avec sciatique gauche me voila en at mon patron ne ma toujours pas fait de comtrat de travail ni même une visite médicale d embauche a ce moment au bout de dix jours sans nouvelle de la cpam le decide de les appeller par telephone et la on m annonce que le patron viens juste de faire la declaration d accident du travaille mes n a toujours pas fournie une attestation salaire et que sans ca il ne peuve pas me calculer mes ij donc je rappel le patron et la je me rend compte qu il ne me repond plus nie a moi ni a ma femme au bout de 10 jours apres mainte appel et de message on decide delui ecrire une lettre avec ar en lui esplicant que cest une oblication de ca par et que si cest pas fait sous 8 jours on le mes devant les prud homme il decide enfin a fournir une attestation de salaire a la cpam la cpam a mis encore 5 jour a traité j ai commancé a etre indemnicé apres 1 mois le medecin conseil de la cpam me convoque et me dit qu il va me consolidé a partir du 14 fevrier avec mes hernie je peut plus reprendre mon poste donc j appel mon patron je tombe sur le repondeur je lui laisse un message et lui demande de me faire passé un visite medical de reprise de travail comme ca je pourrait etre declare inapt jai rappeller et rapeller aucune response de ca part le 15 fevrier je lui et envoyer une lettre recommandé avec ar lui demandant de me faire passer une visite medical de reprise il a meme pas etait la cherché je suis a bout je doit passé par la pour pouvoir etre reconnue invalide dans ma branche et donc ne percoit plus rien depuis le 26 janviers et jai le droit a rien je suis en grand besoin aidé svp je n est pas de contrat avec lui

Par **P.M.**, le **27/02/2017** à **11:36**

Bonjour,

A l'époque la visite médicale d'embauche obligatoire devait être passée avant le terme de la période d'essai mais sans contrat de travail signé, vous n'en avez pas...

L'inaptitude, c'est effectivement, le Médecin du travail qui en décide mais l'invalidité c'est autre chose et apparemment la CPAM n'a pas pris sa décision...

L'arrêt de travail ayant duré plus de 3 mois vous auriez du demander une visite de pré-reprise au Médecin du Travail...

Vous avez de fait un contrat de travail même non signé...

Il faudrait donc saisir sans retard le Conseil de Prud'Hommes en référé et je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le

site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **griffart frederic**, le **27/02/2017 à 12:28**

merci de votre réponse j ai fait la demande de pré reprise du en vers le medecin du travail qu il lui ma dit que c etait a mon employeur de prend rendez vous et nn a moi donc j ai fait aussi la demande a mon employeur par courrier ar sans reponse et nn aucun contrat ecrit rien
cordialement M griffart

Par **P.M.**, le **27/02/2017 à 12:55**

C'est complètement faux la visite de pré-reprise est à l'initiative du médecin traitant, du médecin conseil de la CPAM ou du salarié suivant l'[art. R4624-29 du Code du travail](#)...
Mais il semble que vous confondiez visite de pré-reprise qui est passée pendant l'arrêt de travail et visite de reprise qui l'est au terme de l'arrêt...